

## MISE À JOUR DE L'ÉTAT DES STOCKS DE POISSON DE FOND DE LA RÉGION DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

### Renseignements de base

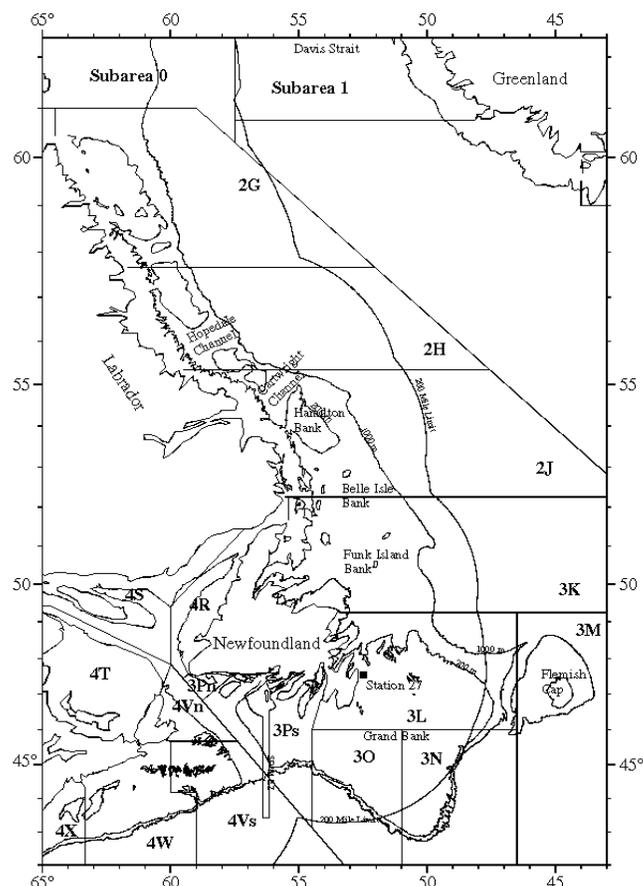
À Terre-Neuve et au Labrador, la Direction des sciences, des océans et de l'environnement du ministère des Pêches et des Océans est chargée, directement ou indirectement, de formuler des avis sur l'état des nombreux stocks de poisson de fond se trouvant entre le détroit de Davis, au nord, et la côte sud de Terre-Neuve, au sud.

Dans cette région, on trouve 5 stocks de morue (2GH, 2J3KL, 3M, 3NO et 3Ps), 5 stocks de sébaste (SA2+3K, 3LN, 3M, 3O et unité 2), 4 stocks de plie canadienne (SA2+3K, 3LNO, 3M et 3Ps), 3 stocks de plie grise (2J3KL, 3NO et 3Ps), 2 zones de gestion du flétan noir (SA0+1 et SA2+3KLMNO), 2 stocks d'aiglefin (3LNO et 3Ps), 1 stock de limande à queue jaune (3LNO), 1 stock de goberge (3Ps), 2 stocks de grenadier de roche (SA0+1 et SA2+3), de la raie épineuse, de la merluche blanche et de la baudroie dans 3LNO et une partie du stock de flétan de l'Atlantique de 3NOPS4VWX. Il existe aussi des pêches côtières de lompe et de plie rouge.

L'information scientifique au sujet des stocks susmentionnés émane soit du processus consultatif régional de la Direction des sciences, des océans et de l'environnement du MPO et du CCRH, soit du Conseil scientifique de l'OPANO. Des quotas sont établis par la Commission des pêches de l'OPANO pour la morue de 3NO et 3M, le sébaste de 3LN et 3M, la plie canadienne de 3LNO et 3M, la limande à queue jaune de 3LNO, la plie grise de 3NO, le grenadier de 2+3 et le flétan noir de SA2+3KLMNO. Le Conseil scientifique de l'OPANO examine aussi chaque année l'évaluation canadienne de la morue et de la plie grise de 2J3KL, tandis que le flétan noir et le grenadier de roche de SA0+1 sont gérés bilatéralement par le Danemark, pour le compte du Groenland, et par le Canada. Les quotas concernant les autres stocks sont fixés par le ministre des Pêches et des Océans, d'après les recommandations du CCRH.

Les Rapports sur l'état des stocks de la Région de Terre-Neuve de Terre-Neuve et du Labrador contiennent des renseignements qui ne portent que sur les stocks pour lesquels le CCRH présente des recommandations de prises directement au Ministre. L'information concernant les stocks évalués et gérés par l'OPANO est contenue dans d'autres documents, soit les rapport du Conseil scientifique de l'OPANO.

On trouve des renseignements techniques détaillés sur chaque évaluation de stock dans les documents de recherche énumérés dans chaque rapport sur l'état d'un stock. Les données techniques concernant les stocks gérés par l'OPANO figurent dans la série des documents de recherche du Conseil scientifique de l'OPANO. Le présent rapport constitue une mise à jour de l'état des stocks qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation en bonne et due forme en 2003.



### Mise à jour de l'état des stocks de poisson de fond - Contexte

Le présent rapport vient actualiser l'état des stocks de plie canadienne et de plie grise de 3Ps, de merluche blanche et de loup, de sébaste de 2+3K, d'aiglefin de 3Ps et de 3LNO, de goberge de 3Ps, ainsi que de morue de 2GH et de lompe. Ces stocks n'ont pas fait l'objet d'évaluations scientifiques en bonne et due forme dans le cadre du PCR de 2003, mais les scientifiques compétents ont fait le point sur leur état et commenté les données récentes à leur sujet.

La **morue des divisions 2J3KL** (RES 2003/018) a été évaluée dans le cadre d'une réunion d'évaluation à l'échelle de la zone en hiver 2003 et la **morue de la subdivision 3Ps** (RES 2003/043) a fait l'objet d'une évaluation à l'échelle régionale en automne 2003. Dans le cadre des réunions du processus d'évaluation régional tenues en automne 2003, on a également évalué les stocks de **baudroie de la subdivision 3Ps** (RES 2003/045) et de **plie canadienne des divisions 2+3K** (RES 2003/044).

L'information sur l'état des stocks évalués par l'OPANO ainsi que l'avis formulé par le Conseil scientifique en 2003 figurent dans le **rapport issu de la réunion de juin 2003 (document de recherche du Conseil scientifique de l'OPANO 03/19)**.

### Plie canadienne de la subdivision 3Ps

Ce stock fait l'objet d'un moratoire depuis septembre 1993. Ces dernières années, les prises accessoires sont passées de 90 t en 1995 à environ 650 t en 1999 et 2000, puis à plus de 1 000 t en 2001 et 2002. Les estimations préliminaires jusqu'à la fin de septembre 2003 les chiffrent à 670 t. Ces prises accessoires proviennent surtout de la pêche de la morue et de la plie grise. Dans la pêche dirigée de la plie grise, les taux de prises accessoires restent extrêmement hauts; en effet, ils étaient de 67 % en 2002 et de 58 % au 30 septembre 2003.

Les résultats des relevés par navire scientifique du MPO révèlent que ce stock est resté bas depuis 1992. La biomasse (figure 1) et l'abondance (figure 2) des cinq à six dernières années sont un peu plus élevées qu'au

milieu des années 1990. Toutefois, la biomasse moyenne de 2000-2003 n'est que de 20 % de la moyenne de 1983-1987, tandis que l'abondance n'atteint que 26 % de la moyenne de la même période.

Les relevés organisés par le Conseil des allocations de poisson de fond (CAPF) aux entreprises de 1998 à 2001 ont permis de recueillir des données sur les stocks considérés ici. Les tendances se dégageant de ces relevés pendant la période susmentionnée sont les mêmes dans l'ensemble que celles observées dans les relevés du MPO.

**À court ou moyen terme, il paraît peu probable qu'on assiste à un rétablissement notable du stock. Tout prélèvement parmi ce stock en retardera davantage le rétablissement.**

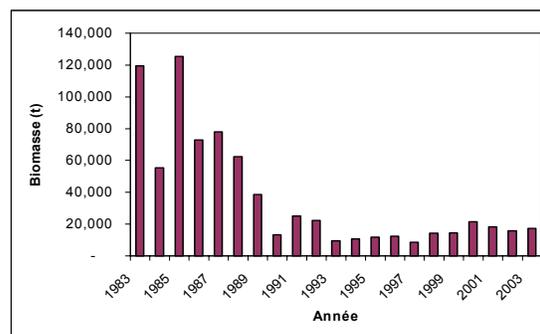


Figure 1. Indice de la biomasse de plie canadienne dans la subdivision 3Ps d'après les relevés scientifiques de 1983 à 2003. Toutes les données de 1983 à 1995 sont converties en équivalents au chalut Campelen. Les données de 1996 à 2003 sont des données obtenues avec le chalut Campelen.

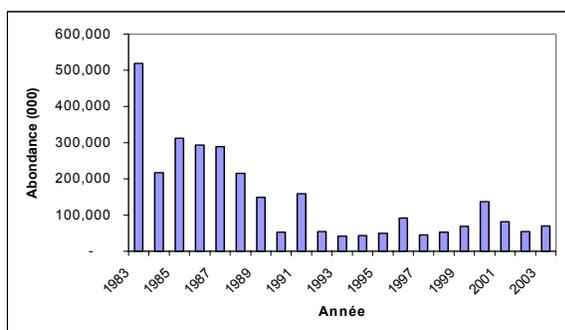


Figure 2. Estimations de l'abondance de la plie canadienne dans la subdivision 3Ps d'après les relevés canadiens par navire scientifique de 1983 à 2003. Toutes les données de 1983 à 1995 sont converties en équivalents au chalut Campelen. Les données de 1996 à 2001 sont des données obtenues avec le chalut Campelen.

### Plie grise de la subdivision 3Ps

La pêche est restée ouverte, avec un TAC de 650 t, chaque année de 1998 à 2003. La plupart des années depuis 1998, les prises annuelles ont dépassé les 550 t, quoique selon les estimations préliminaires, les prises de 2003 (au 5 décembre) ne sont que d'environ 130 t.

L'indice de la biomasse moyenne d'après les relevés du MPO (figure 3) a beaucoup varié en 20 ans. Il est tombé à son plus bas niveau en 1999, mais il a généralement augmenté depuis. Les estimations d'abondance et de biomasse découlant des relevés de 2002 et 2003 étaient proches des valeurs moyennes de toute la série chronologique de 1983-2003.

Actuellement, on ne dispose pas de données suffisantes pour pouvoir évaluer pleinement les résultats des relevés annuels de l'industrie.

Le recrutement est relativement stable depuis plus de 20 ans.

Compte tenu de la stabilité relative, de la distribution, de la composition des prises selon la longueur, des tendances de la croissance et du recrutement qu'on a observés depuis de nombreuses années, la pêche aux niveaux de prises récents ne devrait pas nuire au stock.

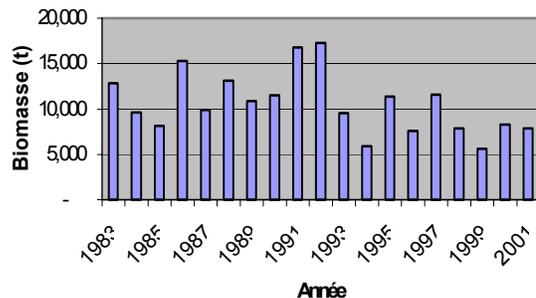
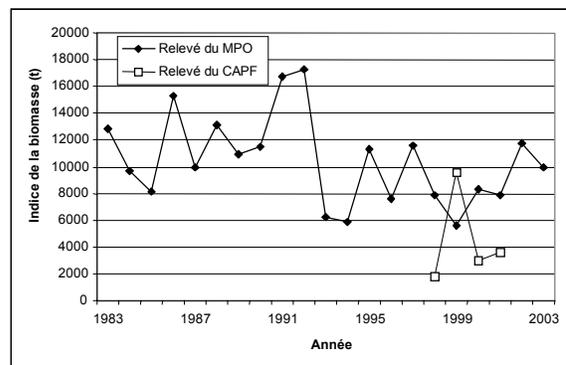


Figure 3. Indice de la biomasse de plie grise dans la subdivision 3Ps d'après les relevés scientifiques de 1983 à 2003. Toutes les données de 1983 à 1995 sont converties en équivalents au chalut Campelen. Les données de 1996 à 2003 sont des données obtenues avec le chalut Campelen.

### Merluche blanche des divisions 3L, 3N et 3O ainsi que de la subdivision 3Ps

La pêche de la merluche blanche sur les Grands Bancs **n'est pas assujettie à des quotas**. Actuellement, la valeur commerciale relativement basse de ce poisson et les fermetures en cas de

fortes prises accessoires sont les seules limites à la pêche dirigée de la merluche blanche en deçà de la limite des 200 milles. Si cette contrainte était levée, les prises pourraient augmenter, peut-être au détriment du stock. Au-delà des 200 milles, il n'y a aucune limite sur la pêche de la merluche blanche et, selon certaines indications, celle-ci serait en expansion.

Les **débarquements** proviennent à la fois des prises accessoires et d'une pêche dirigée. Les prises déclarées ces dernières années provenaient surtout de 3Ps et de 3O, quoique d'importantes prises de merluche aient été signalées dans 3N à la fin des années 1980. Les prises ont diminué, passant d'environ 4 000 t par an dans les années 1980 à moins de 1 000 t en 1994 (figure 4). Les prises moyennes de 1994 à 2001 se chiffraient à 1 182 t, mais elles ont augmenté rapidement, passant à 5 399 t en 2002-2003 (chiffres préliminaires pour 2003), en raison d'une hausse de l'activité des navires de pêche étrangers au-delà des 200 milles. Les prises étrangères représentent 69 % des prises totales déclarées en 2002-2003, ce qui correspond à 20 % de plus qu'en 1994-2001.

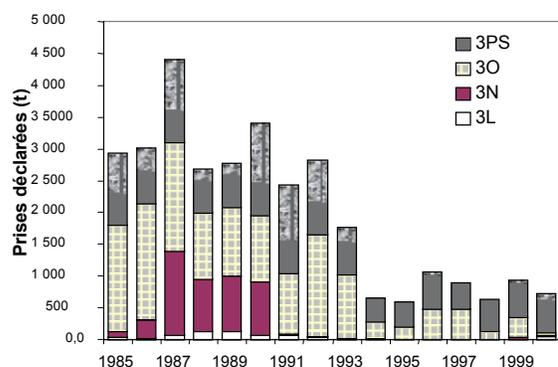
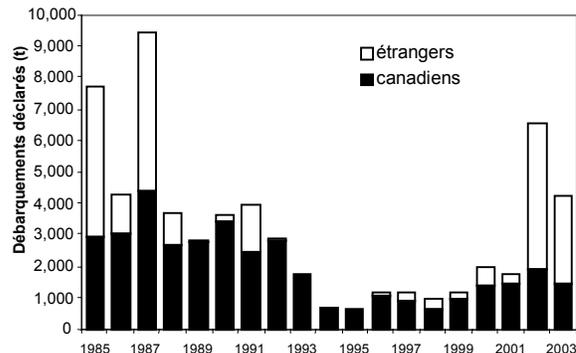


Figure 4. Prises de merluche blanche en deçà et au-delà de la limite canadienne de 200 milles (1985-2003).

La merluche blanche est un poisson qui connaît une croissance rapide, une forte fécondité et de vastes fluctuations de ses populations. On a observé trois pics de la biomasse et de l'abondance dans les résultats de la série de relevés depuis 1971. Plus récemment, le recrutement important survenu au milieu des années 1990, alors que la biomasse était relativement basse, s'est traduit par une hausse remarquable de l'indice de l'abondance de 1999 à 2002.

De 1999 à 2002, l'indice de la biomasse dans le relevé de printemps (figure 5) était plus de trois fois supérieur à celui de 1996-1998, essentiellement en raison d'une hausse dans 3O. L'indice de 3N a atteint en 2001 son plus haut niveau

depuis 1986. Cela semble dénoter une hausse importante de la biomasse de ce stock depuis le creux du début des années 1990. Depuis 2000, le stock a quelque peu diminué, en particulier entre 2002 et 2003. La taille moyenne des merluches a chuté considérablement dans les années 1980 et elle est restée basse depuis.

La hausse des prises déclarées, associée à une diminution de l'indice de la biomasse, s'est traduite par une augmentation de l'exploitation relative (prises/biomasse selon le relevé) en 2002 et en 2003.

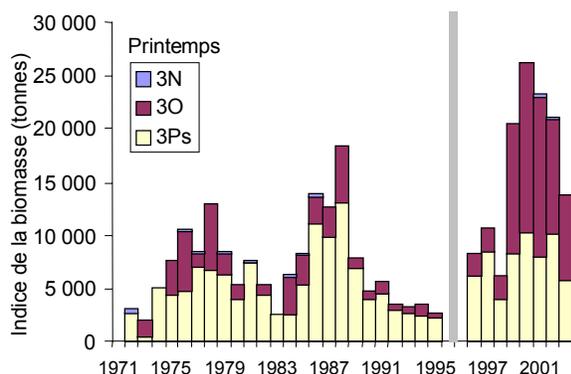


Figure 5. Indice de la biomasse de merluche blanche d'après le relevé scientifique du printemps de 1986 à 2003. Un chalut Campelen a été utilisé de 1996 à 2003 et un chalut Engel auparavant (données non converties).

### Loup des divisions 2J, 3K, 3L, 3N et 3O ainsi que de la subdivision 3Ps

En 2001, le COSEPAC a déterminé que les espèces de loup étaient en péril (*Anharichus denticulatus* : menacé, *A. minor* – Threatened et *A. lupus* : préoccupants). Il n'y a pas de pêche dirigée de ces espèces dans la zone canadienne et des mesures spéciales de rétablissement de leurs stocks entreront en vigueur en juin 2004.

### Sébaste de la sous-zone 2 et de la division 3K

La pêche dirigée au sein de ce stock fait l'objet d'un moratoire depuis 1997. Avant le moratoire, il n'y avait pas eu de pêche dirigée constante parmi ce stock depuis 1990, année où les débarquements s'étaient élevés à 2 400 t (figure 6). Les débarquements sont tombés à 280 t en 1991 et ils ont été inférieurs à 19 t chaque année de 1992 à 1997.

Les prises ont augmenté rapidement, pour atteindre 1 600 t en 2001. Elles ont continué d'augmenter jusqu'à 3 200 t en 2002 et 4 400 t en 2003 (chiffre provisoire au 30 novembre). Les hausses enregistrées à partir de 2001 provenaient de pêches dirigées étrangères hors de la limite des 200 milles, pratiquées avec de grands chaluts pélagiques. Il est probable que ces prises émanaient du stock pélagique de sébaste qui réside surtout dans la mer d'Irminger, entre le Groenland et l'Islande. Ces dernières années, des relevés acoustiques au chalut pélagique réalisés parmi cette population de la mer d'Irminger ont révélé qu'une partie de la concentration de sébaste se trouvait hors des limites de 2J3K.

Les débarquements canadiens depuis le moratoire ont été composés de prises accessoires provenant de la pêche du flétan au Groenland et ils ont été inférieurs à 40 t chaque année.

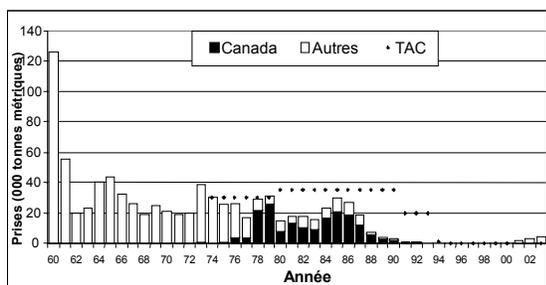


Figure 6 : Prises déclarées et TAC (en tonnes) dans la sous-zone 2 et la division 3K.

Les estimations de prises accessoires de sébaste rejetées dans la pêche de la crevette des divisions 2G à 3K depuis 1980 ont oscillé entre 14 t en 1983 et 665 t en 1990. Depuis 2000, les estimations se sont situées entre 60 t et 135 t.

Il ressort des **relevés par navire scientifique** dans les divisions 2J et 3K que la ressource est tombée à un seuil historique en 1994 (figure 7). Quoique l'indice de la biomasse selon le relevé ait sextuplé de 1994 à 1998, pour se stabiliser ensuite, la moyenne de 2000 à 2002 ne représente que 4 % de l'indice moyen de 1978 à 1990.

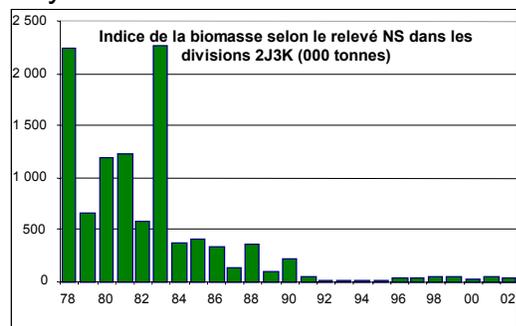


Figure 7 : Indice de la biomasse selon le relevé NS dans les divisions 2J3K.

Ce **stock reste extrêmement faible**. Le recrutement a été très mauvais depuis les classes d'âge du début des années 1970. Dans le relevé de 2002, l'abondance vient en bonne part des poissons de moins de 25 cm (10 pouces).

**Rien n'indique que l'état du stock changera pour le mieux dans un avenir prévisible.**

### Aiglefin de la subdivision 3Ps

Les débarquements de la pêche de l'aiglefin dans 3Ps (figure 8) ont culminé du milieu à la fin des années 1950, comme ils l'ont fait aussi dans un bon nombre des autres pêches de poisson de fond de l'Atlantique Nord-Ouest. Les débarquements en provenance de ce stock sont passés de 5 800 t en 1953 à un pic de 58 000 t en 1955, puis ils sont tombés à 6 000 t en 1957.

Les **prises** d'aiglefin dans 3Ps depuis 1960 ont été surtout de l'ordre de 1 000 à 2 000 t, mais elles ont augmenté à 7 500 t en 1985, avant de tomber sous les 1 000 t après 1990.

Il n'y a pas eu de quota d'aiglefin depuis 1997 et les prises déclarées par le Canada et la France (SPM) sont surtout des prises accessoires dans la pêche de la morue. Depuis la réouverture de cette dernière en 1997, les **prises accessoires** annuelles d'aiglefin déclarées ont varié en fonction du quota de morue et se sont situées entre un seuil de 84 t en 1997 et un pic de 621 t en 1998. Depuis 2000, les prises accessoires d'aiglefin ont été de l'ordre de 200-300 t et selon des estimations préliminaires (excluant les prises françaises), elles étaient de 140 t en 2003.

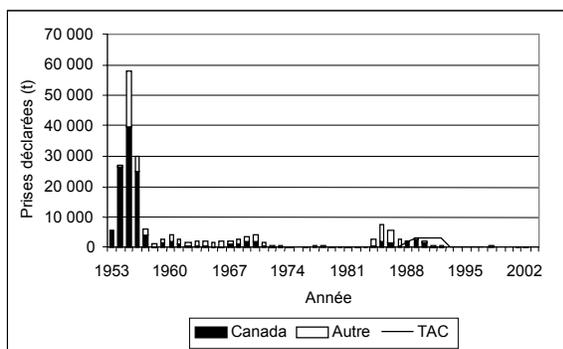


Figure 8. Débarquements historiques et TAC d'aiglefin dans la subdivision 3Ps de 1953 à 2003.

L'indice de la biomasse d'aiglefin dans les opérations de chalutage effectuées dans le cadre des relevés par navire scientifique a été bas de 1972 à 1982. Il a culminé en 1985 en raison de la présence de la classe d'âge relativement forte de 1981, mais est retombé à nouveau à de bas niveaux (figure 9). Dans les relevés récents, on a trouvé très peu d'aiglefin.

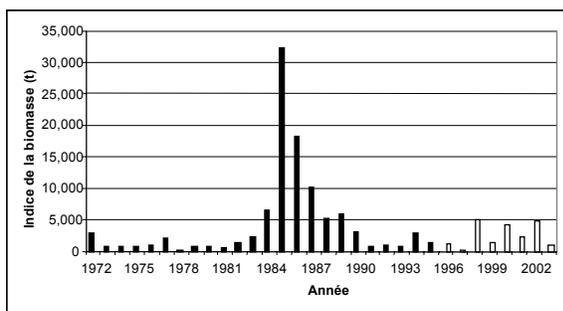


Figure 9. Estimations de la biomasse d'aiglefin dans les relevés plurispécifiques canadiens par navire scientifique dans la subdivision 3Ps de l'OPANO. Les résultats de 1996 à 2003 ont été obtenus avec un chalut à crevette Campelen 1800. Ils ne sont pas directement comparables avec les résultats d'avant 1996, qui n'ont pas été convertis.

La biomasse d'aiglefin est basse depuis le milieu des années 1980. Depuis 1996, les estimations sont fondées sur les résultats obtenus avec le chalut à crevette Campelen 1800 et l'indice de la

biomasse a été variable, mais bas tous les ans, en particulier par rapport à la période allant du milieu à la fin des années 1980.

Les estimations découlant du relevé de 1999 étaient basses, mais on a cependant rencontré dans ce relevé un nombre relativement grand de petits aiglefins, essentiellement de la classe d'âge de 1998. D'après les fréquences de longueurs dans les relevés subséquents, la population serait constituée surtout de poissons de la classe d'âge de 1998 ; il n'y a pas eu de signe de recrutement depuis et il y a peu d'aiglefins adultes.

Il n'y a pas eu de recrutement notable depuis le milieu des années 1950. On ne sait pas si l'aiglefin de 3Ps constitue un stock distinct ou s'il se trouve que l'aiglefin de l'ensemble de 3LNOP étend son aire de distribution quand la survie d'une classe d'âge est favorisée par de bonnes conditions environnementales.

**On ne peut prédire l'avenir de cette ressource; toutefois, en l'absence de signes de recrutement récent et dans le régime actuel de températures, il n'y a pas lieu d'être optimiste.**

### Aiglefin des divisions 3LNO

Les débarquements ont atteint leur maximum durant les années 1950 et au début des années 1960, culminant à 76 000 t en 1961 (figure 10). Ils ont été nourris par les fortes classes d'âge de 1949 et 1955. Les débarquements sont restés bas du milieu des années 1960 au milieu des années 1980, en raison du piètre recrutement. En 1988, ils ont augmenté à 8 200 t, le niveau le plus haut depuis 1967. Depuis lors, ils ont

diminué et se sont situés sous les 200 t à partir de 1994.

Les estimations de prises en 2002 se chiffraient à 320 t et celles de 2003 sont de 103 t (chiffre préliminaire, qui ne comprend pas les prises françaises). Depuis quelques années, les prises sont surtout des prises accessoires dans la pêche canadienne de la limande à queue jaune et dans les pêches d'espèces non réglementées au-delà de la limite canadienne des 200 milles.

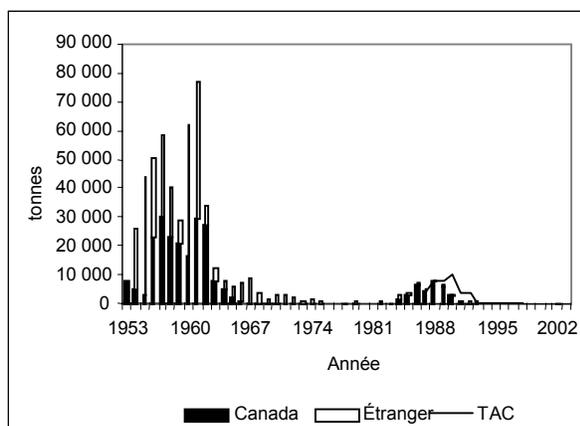


Figure 10. Débarquements historiques et TAC d'aiglefin dans les divisions 3LNO.

Les indices concernant l'aiglefin établis d'après le relevé de printemps par navire scientifique ont été faibles de 1972 à 1982. Ils ont tous deux culminé en 1985, en raison de la force relative de la classe d'âge de 1981 (figure 11). En 1997, l'abondance et la biomasse selon le relevé ont nettement augmenté, en raison d'un gros coup de chalut parmi des poissons prégénésiques, ayant représenté 97 % et 98 % de l'abondance et de la biomasse, respectivement, dans le relevé. En 1998, on a observé peu d'aiglefin dans les relevés.

L'estimation découlant du relevé de printemps de 2002 était déjà inférieure à l'estimation de 2001 et l'estimation

fondée sur le relevé de printemps de 2003 est encore plus basse. Les trois années considérées, les prises ont été faibles et ne comprenaient pas d'aiglefin adulte.

Selon certaines indications, la classe d'âge de 1988 serait forte. On a trouvé de jeunes aiglefins de l'année dans le relevé de 1998 sur le groupe de pélagiques 0, ainsi que dans le relevé plurispécifique de l'automne 1998 et on a retrouvé ces poissons à l'âge 1 dans le relevé du printemps 1999. Il ressort de la composition des prises selon la longueur que la classe d'âge de 1998 semblait aussi dominante dans les relevés de 2000 à 2003. Toutefois, on a besoin d'une analyse des données de détermination de l'âge pour le confirmer.

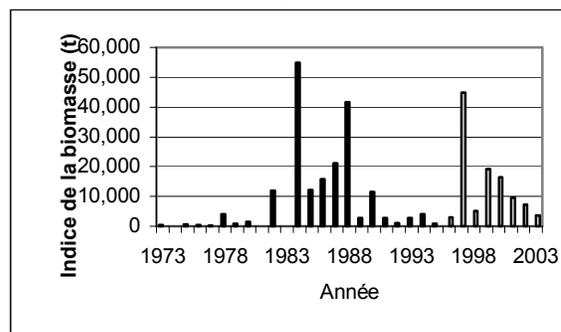


Figure 11. Indice de la biomasse d'aiglefin (t) d'après les relevés plurispécifiques réalisés au printemps par le Canada de 1973 à 2003. Les résultats de relevé obtenus au moyen du chalut Campelen sont représentés sous forme de barres creuses.

Depuis 1998, l'indice de l'abondance dans les relevés d'automne (figure 12) a été variable, tandis que l'indice de la biomasse (figure 13) a dénoté une hausse constante. La population est composée surtout de poissons immatures, vraisemblablement de la classe d'âge de 1998. La croissance annuelle de cette classe d'âge relativement forte pourrait être à l'origine

d'une bonne partie de l'accroissement de la biomasse.

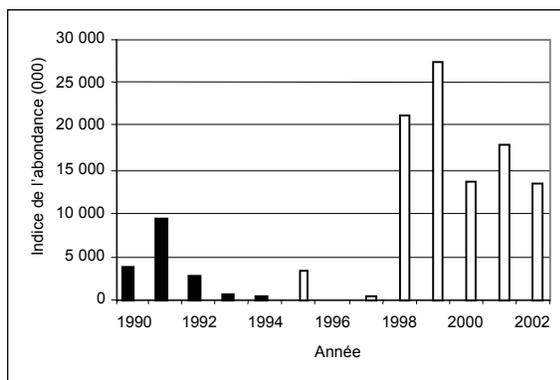


Figure 12. Indice de l'abondance de l'aiglefin (000) d'après les relevés plurispécifiques réalisés en automne par le Canada de 1990 à 2002. Les résultats de relevé obtenus au moyen du chalut Campelen sont représentés sous forme de barres creuses.

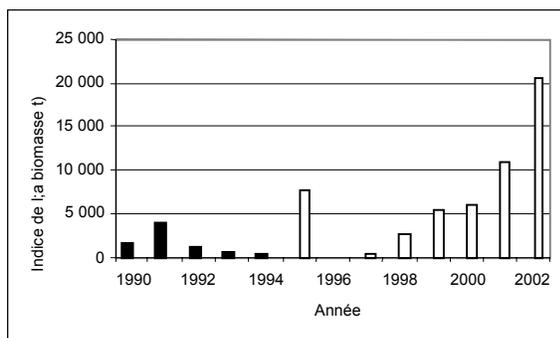


Figure 13. Indice de la biomasse d'aiglefin (t) d'après les relevés plurispécifiques réalisés en automne par le Canada de 1990 à 2002. Les résultats de relevé obtenus au moyen du chalut Campelen sont représentés sous forme de barres creuses.

Il semble que la population actuelle est composée de quelques aiglefin adultes et de la classe d'âge de 1998, qui est relativement forte. Il n'y a pas eu de signe de recrutement important depuis la classe d'âge de 1998.

Les prises accessoires sont susceptibles d'augmenter avec la hausse du quota de limande à queue

jaune de 13 000 à 14 500 t. On note aussi un accroissement de l'effort exercé par les navires étrangers sur les espèces non réglementées hors de la limite canadienne des 200 milles.

### Goberge de la subdivision 3Ps

Depuis 1993, la pêche de la goberge est autorisée uniquement comme pêche accessoire. Ce poisson est surtout capturé par le Canada et la France (SPM) comme prise accessoire dans la pêche de la morue. Depuis la réouverture de la pêche de la morue, en 1997, les prises accessoires annuelles de goberge sont de l'ordre de 600 à 850 t (figure 14). Des estimations préliminaires pour 2003 les chiffrent à 320 t, environ 95 % du quota canadien de morue de 2003-2004 ayant été capturé.

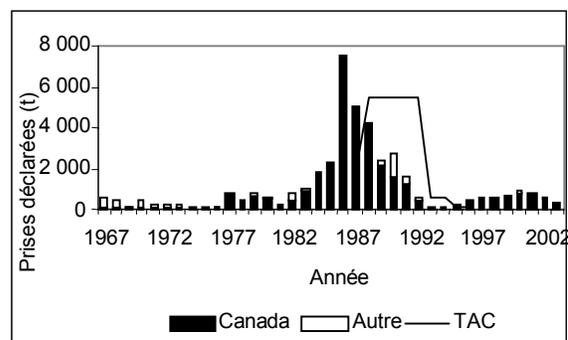


Figure 14. Débarquements historiques et TAC de goberge dans la subdivision 3Ps.

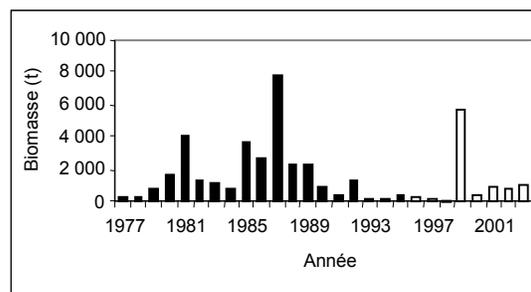


Figure 15. Estimations de la biomasse d'après les relevés canadiens par navire scientifique sur la goberge de la subdivision 3Ps de l'OPANO.

Les résultats de 1996 à 2003 ont été obtenus avec un chalut à crevette Campelen 1800. Ils ne sont pas directement comparables avec les résultats d'avant 1996, qui n'ont pas été convertis.

En 1999, l'estimation de la biomasse a augmenté en raison de quelques fortes prises (de 50 à 100 poissons) dans les strates situées dans le chenal Halibut. En 2002, on a obtenu de faibles prises de goberge le long des talus du banc de Burgeo et du banc de St. Pierre, et des prises plus importantes de petites goberges dans les strates côtières de la région de Ramea.

En 2003, les prises étaient faibles et limitées aux talus du banc de Burgeo, certaines petites captures ayant été réalisées sur les talus sud-est du banc de St. Pierre. Il est rare de trouver de la goberge sur le banc de St. Pierre.

La goberge n'a jamais représenté une composante importante de la pêche commerciale dans la subdivision 3Ps de l'OPANO. Depuis la réouverture de la pêche de la morue, en 1997, les prises accessoires de goberge ont été de l'ordre de 600 à 850 t. En supposant que les quotas de morue resteront inchangés par rapport à leurs niveaux actuels et que les conditions froides observées au début des années 1990 ne réapparaîtront pas, on peut s'attendre à ce que ce niveau de prises accessoires de goberge se maintienne.

### Morue des divisions 2GH

À l'instar de ce qui s'est produit dans la plupart des stocks de morue de l'Atlantique Nord-Ouest, les prises des navires étrangers parmi ce stock ont beaucoup augmenté du milieu des années 1960 au début des années 1970,

pour culminer à 94 000 t en 1996 (figure 16). Contrairement à d'autres stocks canadiens, celui-ci n'a jamais été très exploité par les pêcheurs canadiens, qui n'en ont prélevé que des prises annuelles moyennes de 480 t de 1960 à 1990, avec un maximum de 3 200 t en 1982. Lors de l'extension de la zone de compétence canadienne, en 1977, ce stock était grandement appauvri. Les prises moyennes de 1977 à 1990 se sont établies à 2 600 t, les prises étrangères en représentant la plus grande part jusqu'en 1996. Aucune pêche dirigée n'a été autorisée parmi ce stock depuis 1996. Il n'y a pas eu de prises déclarées depuis 1991.

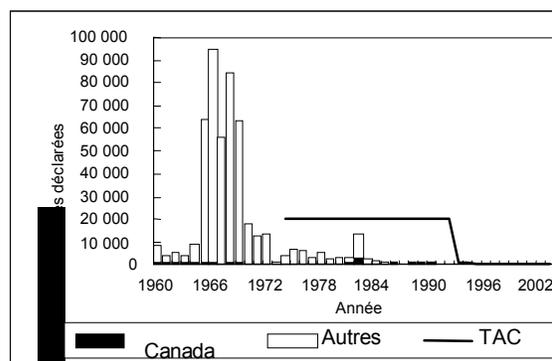


Figure 16. Débarquements historiques et TAC de morue dans les divisions 2GH.

Les relevés ont été sporadiques, tant dans l'espace que dans le temps. Dans les zones sur lesquelles ils ont porté, on n'a pas trouvé de concentrations importantes de morue dans les relevés de 1996 à 1999 ou dans celui de 2001, et il semble que **l'effectif du stock reste bas**, comparativement à des périodes antérieures.

### Lompe des divisions 3K, 3L et 3P

Les **débarquements** d'œufs de lompe (figure 17) en provenance des divisions 3K, 3L et 3P se chiffraient à environ 500 t de 1977 à 1984. Ils ont culminé à

3 000 t en 1987, puis sont tombés à une moyenne de 2 000 t de 1988 à 1994. Ils ont chuté à 1 000 t en 1995 et 1996. Les débarquements ont remonté à 2 000 t en 1997, puis ont chuté à nouveau, à 1 100 t, en 1998. En 2000, les débarquements déclarés s'élevaient en tout à 1 572 t, dont 710 t en provenance de 3P. Les débarquements préliminaires totaux au 20 décembre 2003 se chiffrent à 212 t, dont 183 t en provenance de la division 3P.

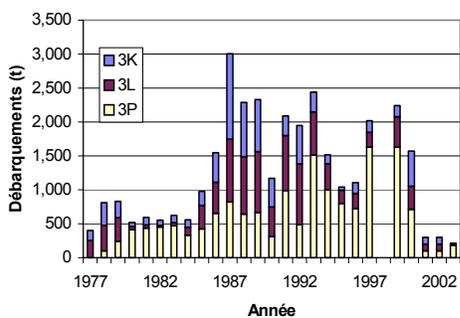


Figure 17. Débarquements d'œufs de lompe dans les divisions 3K et 3L ainsi que dans la subdivision 3Ps de l'OPANO (1977-2003).

Comme la pêche de la lompe vise exclusivement les femelles oeuvées avant la fraye, le stock de reproducteurs est susceptible de surexploitation.

Cette pêche est réglementée par des **limites sur l'effort**. Ces dernières années, on a réduit le nombre de filets autorisés et la durée de la pêche. Ces réductions de l'effort au fil du temps ont été imposées face aux indications de déclin du stock, particulièrement dans les divisions 3K et 3L.

Les **résultats des relevés par navire scientifique** ne sont d'aucune utilité pour évaluer cette ressource, compte tenu de la distribution relative de cette

dernière dans les eaux côtières par rapport à la zone de relevé.

Aucune **étude scientifique ne permet de déterminer l'état actuel de cette ressource**.

### ***Pour obtenir de plus amples renseignements,***

communiquer avec : Dale Richards  
Pêches et Océans  
Canada  
C. P. 5667  
St. John's (T.N.-L.)  
A1C 5X1

Tél. : 709-772-8892  
Fax : 709-772-6100  
Courriel :  
richardsed@dfompo.gc.ca

### ***Bibliographie***

MPO, Secr. can. cons. sci., Rapport sur l'état des stocks 2003/045.

MPO, Secr. can. cons. sci., Rapport sur l'état des stocks 2003/044.

MPO, Secr. can. cons. sci., Rapport sur l'état des stocks 2003/043.

MPO, Secr. can. cons. sci., Rapport sur l'état des stocks 2003/018.

Distribué par la :

Région de Terre-Neuve et du Labrador  
Direction des sciences, des océans et de  
l'environnement

Pêches et Océans Canada  
Région de Terre-Neuve  
C.P. 5667

St. John's (T.-N.-L.) A1C 5X1

Téléphone : (709) 772-2027/8892

Fax : (709) 772-6100

Courriel : [richardsed@MPO-mpo.gc.ca](mailto:richardsed@MPO-mpo.gc.ca)

Adresse Internet : [www.dfo-mpo.gc.ca/csas](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas)

ISSN 1480-4921 (Imprimé)

© Sa Majesté du chef du Canada 2004

*La version française est disponible à  
l'adresse ci-dessus.*



***La présente publication doit être  
citée comme suit :***

MPO 2003. Mise à jour de l'état des  
stocks de poisson de fond de la région  
de Terre-Neuve et du Labrador. Secr.  
can. de consult. sci. Rapp. sur l'état des  
stocks 2003/049.